



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.05.2003 Bulletin 2003/21

(51) Int Cl.7: **A47C 19/20, A47D 7/00**

(21) Numéro de dépôt: **02292757.8**

(22) Date de dépôt: **06.11.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Vigneron, Bertrand**
49300 Cholet (FR)

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup**
Cabinet Loyer,
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **14.11.2001 FR 0114701**

(71) Demandeur: **WESCO Société Anonyme**
F-79140 Cerizay (FR)

(54) **Couchette empilable et élément d'angle pour une telle couquette**

(57) La couquette empilable comporte une toile (5) tendue entre des éléments allongés longitudinaux et transversaux reliés les uns aux autres par des éléments d'angle (2) de manière à former un cadre globalement rectangulaire. Chaque élément d'angle (2) est sur sa face inférieure pourvu d'un pied (6), et sur sa face supérieure pourvu d'un évidement vertical (7) aligné sur ledit pied et constituant un logement de réception d'un pied

similaire (6) d'une autre couquette (1) du même genre venant s'empiler sur ladite couquette. Chaque élément d'angle (2) présente une partie supérieure (10) et une partie inférieure (11) reliées l'une à l'autre. Le logement (7) est formé dans ladite partie supérieure (10) et il comporte une ouverture latérale sous forme d'une fente verticale débouchant vers l'extérieur et s'étendant sur sensiblement toute la hauteur dudit logement (7) en s'ouvrant vers le haut.

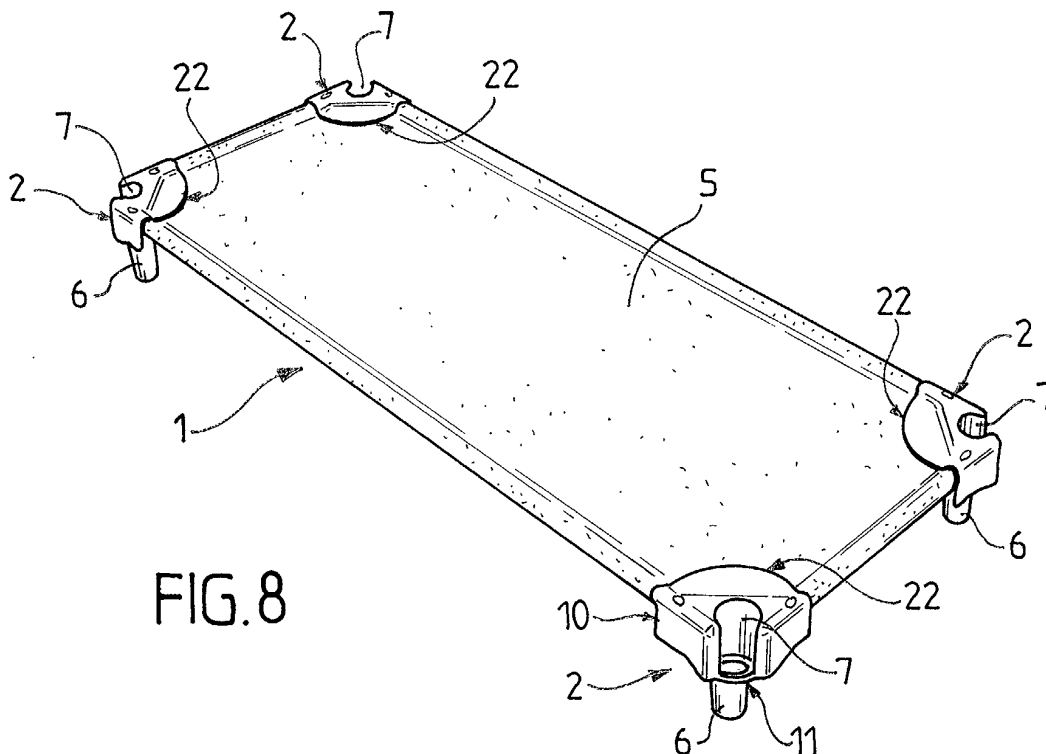


FIG. 8

Description

[0001] La présente invention concerne une couchette empilable, ainsi qu'un élément d'angle pour couchette empilable.

[0002] Les couchettes empilables de ce genre sont souvent utilisées dans les crèches, garderies et écoles maternelles. Elles comportent en générale une toile tendue dans un cadre globalement rectangulaire formé par des éléments longitudinaux et transversaux reliés les uns aux autres par des éléments d'angle.

[0003] Chaque élément d'angle est sur sa face inférieure pourvu d'un pied, et sur sa face supérieure pourvu d'un évidement aligné sur ce pied et constituant un logement de réception d'un pied similaire d'une autre couchette venant s'empiler sur la première couchette. Dans une couchette connue, les pieds ont une forme globalement cylindrique et les logements ont également une forme globalement cylindrique et présentent un léger jeu par rapport au contour des pieds afin de permettre l'empilage aisé des couchettes les unes sur les autres.

[0004] Cette structure donne généralement satisfaction, mais les trous formés par ces logements présentent un certain danger pour les enfants en bas âge qui pourraient y introduire une main ou un objet pouvant les blesser. Si la main reste bloquée dans le trou et l'enfant perd l'équilibre et tombe, il y a un risque réel d'une fracture. Pour cette raison, il serait souhaitable d'éviter la formation de tels trous sur les éléments d'angle.

[0005] On connaît une couchette de ce genre dans laquelle les éléments d'angle sont en deux parties, une partie supérieure et une partie inférieure reliées ensemble. Dans chaque élément d'angle de cette couchette, le logement de réception d'un pied d'une couchette supérieure empilée sur la couchette est essentiellement formé par le pied creux de la partie inférieure ouvert vers le haut et par un trou dans la partie supérieure aligné sur le reste du logement.

[0006] Cette couchette présente l'inconvénient mentionné ci-dessus, et en plus, les éléments d'angle comportent sur toute leur périphérie dirigée vers l'extérieur un joint non désirable puisque si les surfaces d'assemblage ne sont pas parfaitement alignées, il y a nécessairement un rebord qui fait légèrement saillie et peut ainsi constituer un risque. Par ailleurs, cette présence d'un joint peut également inciter les enfants à y introduire une lame et se blesser sérieusement en jouant.

[0007] On connaît également d'autres couchettes dans lesquelles les éléments d'angle comportent sur leur face extérieure tout simplement un épaulement contre lequel vient buter le pied d'une couchette venant s'empiler sur une autre couchette. Dans ce cas, les pieds ne sont pas individuellement bloqués en position lorsque les couchettes sont empilées. Ils sont en effet bloqués ensemble grâce au fait qu'ils sont reliés par les éléments formant le cadre de la couchette.

[0008] Un inconvénient de ce type de couchette réside dans le fait que les zones d'angle présentent un in-

terstice ou même un trou allongé formé entre la toile et les éléments d'angle. Ceci est également à éviter pour les mêmes raisons que celles invoquées ci-dessus.

[0009] Le but de l'invention est de proposer une couchette et un élément d'angle qui remédient aux inconvénients des couchettes connues et qui en plus permettent une fabrication moins chère puisque sans usinage des pièces et sans les inserts métalliques habituellement nécessaires pour le montage. L'invention permet également un montage simplifié des éléments constitutifs de la couchette.

[0010] L'invention a pour objet une couchette empilable comportant une toile tendue entre des éléments allongés longitudinaux et transversaux reliés les uns aux autres par des éléments d'angle, chaque élément d'angle étant pourvu de deux trous horizontaux de réception et de fixation desdits éléments longitudinaux et transversaux pour former ensemble un cadre globalement rectangulaire, chaque élément d'angle étant sur sa face inférieure pourvu d'un pied, et sur sa face supérieure pourvu d'un évidement vertical aligné sur ledit pied et constituant un logement de réception d'un pied similaire d'une autre couchette du même genre venant s'empiler sur ladite couchette, chaque élément d'angle présentant une partie supérieure et une partie inférieure reliées l'une à l'autre, caractérisée par le fait que ledit logement de réception d'un pied est formé dans ladite partie supérieure et qu'il comporte une ouverture latérale sous forme d'une fente verticale débouchant vers l'extérieur et s'étendant sur sensiblement toute la hauteur dudit logement en s'ouvrant vers le haut.

[0011] Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- la largeur de ladite ouverture latérale est telle qu'un pied d'une couchette supérieure soit maintenu latéralement immobilisé dans ledit logement (7) sans possibilité de déplacement vers l'extérieur ;
- ladite partie supérieure et ladite partie inférieure sont en une seule pièce ;
- ladite partie supérieure et ladite partie inférieure sont en deux pièces séparées reliées l'une à l'autre lors de l'assemblage de la couchette ;
- ledit logement de réception est effectué dans un organe mâle de ladite partie supérieure coopérant par complémentarité de forme avec un organe femelle de ladite partie inférieure comportant une ouverture latérale correspondant à l'ouverture latérale dudit logement ;
- ledit pied est creux, et ledit organe mâle de la partie supérieure est à son extrémité inférieure pourvu d'un élément transversal formant fond refermant ledit pied vers le haut lorsque lesdites parties supérieure et inférieure sont assemblées ;

- ladite partie supérieure et ladite partie inférieure comportent une lèvre supérieure respectivement une lèvre inférieure disposées de part et d'autre de la toile dans une zone d'angle ;
- la lèvre supérieure comporte sur sa face inférieure des moyens de retenue de ladite toile coopérant avec des moyens de retenue disposés sur la face supérieure de ladite lèvre inférieure ;
- la lèvre supérieure est inclinée vers la lèvre inférieure de manière à former avec cette dernière lesdits moyens de retenue de ladite toile lorsque les première et deuxième parties sont assemblées ;
- ladite partie supérieure comporte une jupe s'étendant de part et d'autre de ladite ouverture latérale dudit logement de manière à constituer un moyen de guidage lors de l'assemblage des deux parties, et un moyen de protection lorsque les deux parties sont assemblées ;
- lesdites parties supérieure et inférieure dudit élément d'angle sont fixées l'une à l'autre par des moyens de liaison par vissage ;
- chaque pied comporte à son extrémité libre un trou de fixation d'une roulette.

[0012] L'invention a également pour objet un élément d'angle pour couchette empilable, comportant sur sa face inférieure un pied, et sur sa face supérieure un évidement vertical aligné sur ledit pied et constituant un logement de réception d'un pied similaire d'un autre élément d'angle du même genre, et deux trous horizontaux de réception et de fixation d'éléments allongés longitudinaux et transversaux (3, 4) pour former un cadre, ledit élément d'angle présentant une partie supérieure et une partie inférieure reliées l'une à l'autre, caractérisé par le fait que ledit logement est formé dans ladite partie supérieure et qu'il comporte une ouverture latérale sous forme d'une fente verticale débouchant vers l'extérieur et s'étendant sur sensiblement toute la hauteur dudit logement en s'ouvrant vers le haut.

[0013] Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- ledit logement est effectué dans un organe mâle de ladite partie supérieure coopérant par complémentarité de forme avec un organe femelle de ladite partie inférieure comportant une ouverture latérale correspondant à l'ouverture latérale dudit logement.

[0014] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'un mode de réalisation non limitatif de l'invention, en référence aux figures annexées dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue de devant en perspective de

la partie supérieure d'un élément d'angle selon l'invention ;

- 5 - la figure 2 est une vue de derrière latérale de la partie supérieure de la figure 1 ;

- 10 - la figure 3 est une vue de devant en perspective de la partie inférieure d'un élément d'angle selon l'invention ;

- 10 - la figure 4 est une vue de derrière latérale de la partie inférieure de la figure 1 ;

- 15 - la figure 5 est une vue de devant en perspective de l'élément d'angle selon l'invention ;

- 20 - la figure 6 est une vue de derrière en perspective de l'élément d'angle selon l'invention, après assemblage des parties supérieure et inférieure ;

- 20 - la figure 7 est une vue schématique en perspective illustrant l'assemblage d'une couchette selon l'invention ;

- 25 - la figure 8 est une vue en perspective d'une couchette selon l'invention, après assemblage ;

- 30 - la figure 9 est une vue partielle en perspective illustrant l'empilage de plusieurs couchettes selon l'invention, dont la couchette tout en bas est pourvue de roulettes.

[0015] Dans les figures, les éléments identiques ou équivalents porteront les mêmes signes de référence.

- 35 **[0016]** La couchette 1 comporte des éléments d'angle 2 reliés entre eux par des éléments longitudinaux et transversaux 3, 4 qui sont généralement constitués par des tubes métalliques. Ces éléments forment ensemble un cadre globalement rectangulaire sur lequel une toile 5 est tendue comme il sera décrit plus tard en référence à la figure 7.

- 40 **[0017]** La couchette est ainsi pourvue de quatre éléments d'angle 2. Chaque élément d'angle comporte sur sa face inférieure un pied 6 et sur sa face supérieure un logement de réception vertical 7 aligné sur ce pied afin de recevoir un pied de forme correspondante sur une couchette similaire venant s'empiler sur la couchette immédiatement inférieure.

- 50 **[0018]** Chaque élément d'angle 2 comporte en outre deux trous horizontaux de réception et de fixation 8, 9 respectivement destinés à recevoir une extrémité d'un élément longitudinal 3 et une extrémité d'un élément transversal 4. Ces trous de réception 8, 9 s'étendent sensiblement perpendiculairement l'un à l'autre dans un plan horizontal.

- 55 **[0019]** Selon l'invention, les éléments d'angle sont composés d'une partie supérieure 10 et d'une partie inférieure 11. La partie supérieure 10 et la partie inférieure

11 peuvent être en une seule pièce et présenter l'aspect général représenté à la figure 5, ou bien être en au moins deux pièces individuelles et séparées qui sont reliées l'une à l'autre lors de l'assemblage de la couchette, comme cela sera expliqué en détail plus tard. Indépendamment du mode de réalisation en une ou deux pièces, le logement de réception 7 est intégralement formé dans la partie supérieure 10 et comporte une ouverture latérale sous forme d'une fente verticale 12 débouchant vers l'extérieur et s'étendant sur sensiblement toute la hauteur du logement 7 en s'ouvrant vers le haut. La largeur de l'ouverture latérale 12 est telle qu'un pied d'une couchette supérieure soit maintenue latéralement immobilisé dans le logement 7 sans possibilité de déplacement vers l'extérieur.

[0020] Le logement 7 a une forme cylindrique dans le mode de réalisation illustré sur les figures et est effectué dans un corps 13 également cylindrique. Ce corps 13 constitue un organe mâle (voir figure 2) apte à coopérer avec un évidement 14 (voir figure 3) sur la face supérieure de la pièce inférieure constituant un organe femelle. Cet organe femelle 14 épouse la forme de l'organe mâle 13 et comporte également une ouverture latérale 15 correspondant à l'ouverture latérale 12 de la partie supérieure 10. Ces organes mâle et femelle ont ici une forme de préférence circulaire.

[0021] Dans l'exemple illustré, le pied 6 est creux et l'organe mâle 13 de la partie supérieure 10 est à son extrémité inférieure pourvu d'un élément transversal 16 formant fond et qui referme le pied 6 vers le haut lorsque les parties supérieure et inférieure sont assemblées (voir figure 5).

[0022] Dans le mode de réalisation illustré sur les figures, l'extrémité de l'organe mâle 13 est pourvue d'une protubérance 17 de section réduite reçue dans un évidement 18 à l'extrémité inférieure de l'organe femelle 14 lorsque les deux parties supérieure et inférieure sont assemblées.

[0023] Cette protubérance 17 est sur sa face extérieure avantageusement pourvue de nervures longitudinales 19 coopérant avec la paroi de l'évidement 18 afin d'y retenir cette protubérance.

[0024] Les parties supérieure et inférieure 10, 11 de l'élément d'angle 2 comporte une lèvre supérieure 20 respectivement une lèvre inférieure 21 aptes à être disposées de part et d'autre de la toile 5 dans une zone d'angle 22 (voir figures 8 et 9). Des moyens de retenue de la toile sont formés sur la face inférieure de la lèvre supérieure 20 et sur la face supérieure de la lèvre inférieure 21. Ces moyens de retenue sont avantageusement constitués par les lèvres elles-mêmes et pour obtenir une force de serrage améliorée, la lèvre supérieure 20 est inclinée vers la lèvre inférieure 21 de sorte que ces lèvres forment une mâchoire.

[0025] Selon une autre variante non illustrée, ces moyens de retenue de la toile 5 sont constitués par des ergots disposés sur la face supérieure de la lèvre inférieure 21 et coopérant avec des évidements effectués

sur la face inférieure de la lèvre supérieure 20 ou inversement.

[0026] Avantagement, la partie supérieure 10 comporte en outre une jupe 23 s'étendant de part et d'autre de l'ouverture latérale 12 du logement 7. Cette jupe constitue un moyen de guidage lors de l'assemblage des deux parties 10, 11 de l'élément d'angle 2 en glissant contre la face extérieure de la partie inférieure 11 en même temps que l'organe mâle 13 de la partie supérieure pénètre dans l'organe femelle 14 de la partie inférieure 11. Lorsque les parties supérieure et inférieure 10, 11 sont assemblées, la jupe sert également comme une protection cachant le plan de jointure entre ces deux parties lorsque l'élément d'angle est effectué en deux pièces comme illustré sur la figure 6.

[0027] Pour la fixation des éléments longitudinaux et transversaux 3, 4 du cadre de la couchette, chaque trou de réception et de fixation 8, 9 est formé par une rainure 8A, 9A effectuée sur la face supérieure de la partie inférieure 11 et disposée en regard d'une rainure analogue respective 8B, 9B effectuée sur la face inférieure de la partie supérieure 10 (voir figure 6).

[0028] Afin d'immobiliser les éléments longitudinaux et latéraux à l'intérieur des trous de réception et de fixation 8, 9 lors de l'assemblage de la couchette, des paires de douilles transversales 24, 25 s'étendent à partir des fonds des rainures 8A, 8B respectivement 9A, 9B. Les douilles de chaque paire de douille 24, 25 traversent des trous de fixation opposés 26 ménagés dans les éléments longitudinaux et transversaux. Les douilles de chaque paire de douille 24, 25 sont disposées en regard afin de permettre l'introduction d'une vis de fixation 27 par un trou de fixation 28 par lequel les douilles de la partie inférieure débouchent vers le bas.

[0029] Le pied 6 de l'élément d'angle 2 comporte avantageusement un trou central 29 constituant un trou de fixation d'une roulette 30 par simple encliquetage de l'axe de la roulette dans ce trou. Les roulettes restent amovibles et peuvent avantageusement être pourvues d'un frein.

[0030] La procédure d'assemblage de la couchette comportant des éléments d'angle en deux pièces est schématiquement illustrée à la figure 7.

[0031] La toile 5 est d'abord découpée pour obtenir la forme souhaitée permettant l'obtention de rebords tubulaires 31 par pliage et soudage ou couture. Chaque angle de la toile est découpé pour recevoir un élément d'angle 2.

[0032] Ensuite, la toile 5 est retournée et les éléments longitudinaux et latéraux 3, 4 sont introduits dans les rebords tubulaires correspondants 31. Les extrémités de chaque élément font saillie des deux côtés du rebord tubulaire afin de permettre introduction des douilles 25 des parties supérieures 10 dans les trous 26 des éléments longitudinaux et latéraux 3, 4 qui ainsi restent bloqués. Les parties inférieures 11 des éléments d'angle sont ainsi refermés sur les parties supérieures 10 en introduisant les douilles correspondantes 24 dans les

trous sur les éléments longitudinaux et latéraux 3, 4. Les vis de fixation 27 sont ensuite introduites par les trous 28 sur la face inférieure de la partie inférieure 11 de l'élément d'angle pour réunir celle-ci à la partie supérieure 10 en étant vissées dans les douilles 25.

[0033] L'assemblage de la couchette est ainsi particulièrement facile et rapide à mettre en oeuvre et on n'a plus besoin d'inserts métalliques afin de tendre la toile d'un côté. La couchette obtenue est montrée à la figure 8. Elle est très solide et les éléments longitudinaux et latéraux 3, 4 sont entièrement bloqués dans les trous de fixation 8, 9 des éléments d'angle et ne peuvent jamais lâcher.

[0034] Dans le mode de réalisation des éléments d'angle en une seule pièce, l'assemblage de la couchette est similaire. Bien entendu, les douilles 25, 26 à l'intérieur des trous de réception et de fixation 8, 9 des éléments longitudinaux et transversaux 3, 4 ont été supprimés et remplacés par des moyens de fixation plus classiques comportant tout simplement une vis de fixation en passant par un trou transversal communiquant avec l'intérieur des trous de réception 8, 9 pour s'appuyer directement contre l'élément correspondant 3, 4 ou traversant encore un tour prévu dans la paroi de celui-ci.

[0035] La figure 9 montre plusieurs couchettes selon l'invention empilées les unes sur les autres. On n'a plus besoin d'un accessoire de rangement spécialement conçu pour l'empilage puisque la pile obtenue est tout à fait rigide et peut en plus facilement être déplacée si la couchette inférieure est pourvue de roulettes 30. Cette dernière peut également être utilisée sans difficulté si les roulettes sont pourvues de freins pour l'immobiliser.

[0036] Ainsi est obtenu une couchette qui est particulièrement sûre pour être utilisée sans danger pour les enfants en bas âge.

[0037] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples illustrés et décrits, mais comprend également toutes les variantes à la portée de l'homme du métier sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Couchette empilable comportant une toile (5) tendue entre des éléments allongés longitudinaux et transversaux (3, 4) reliés les uns aux autres par des éléments d'angle (2), chaque élément d'angle étant pourvu de deux trous de réception et de fixation desdits éléments longitudinaux et transversaux (3, 4) pour former ensemble un cadre globalement rectangulaire, chaque élément d'angle (2) étant sur sa face inférieure pourvu d'un pied (6), et sur sa face supérieure pourvu d'un évidement vertical (7) aligné sur ledit pied et constituant un logement de réception d'un pied similaire (6) d'une autre couchette (1) du même genre venant s'empiler sur ladite couchette, chaque élément d'angle (2) présentant une

partie supérieure (10) et une partie inférieure (11) reliées l'une à l'autre, **caractérisée par le fait que** ledit logement de réception d'un pied (7) est formé dans ladite partie supérieure (10) et qu'il comporte une ouverture latérale (12) sous forme d'une fente verticale débouchant vers l'extérieur et s'étendant sur sensiblement toute la hauteur dudit logement (7) en s'ouvrant vers le haut.

2. Couchette empilable selon la revendication 1, **caractérisée par le fait que** la largeur de ladite ouverture latérale (12) est telle qu'un pied (6) d'une couchette supérieure soit maintenu latéralement immobilisé dans ledit logement (7) sans possibilité de déplacement vers l'extérieur.

3. Couchette empilable selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée par le fait que** ladite partie supérieure (10) et ladite partie inférieure (11) sont en une seule pièce.

4. Couchette empilable selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée par le fait que** ladite partie supérieure (10) et ladite partie inférieure (11) sont en deux pièces séparées reliées l'une à l'autre lors de l'assemblage de la couchette.

5. Couchette empilable selon la revendication 4, **caractérisée par** le fait que ledit logement (7) est effectué dans un organe mâle (13) de ladite partie supérieure (10) coopérant par complémentarité de forme avec un organe femelle (14) de ladite partie inférieure (11) comportant une ouverture latérale (15) correspondant à l'ouverture latérale (12) dudit logement (7).

6. Couchette empilable selon la revendication 5, dans laquelle ledit pied (6) est creux, **caractérisée par le fait que** ledit organe mâle (13) de la partie supérieure (10) est à son extrémité inférieure pourvu d'un élément transversal (16) formant fond refermant ledit pied (6) vers le haut lorsque lesdites parties supérieure et inférieure (10, 11) sont assemblées.

7. Couchette empilable selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, **caractérisée par le fait que** ladite partie supérieure (10) et ladite partie inférieure (11) comportent une lèvre supérieure (20) respectivement une lèvre inférieure (21) disposées de part et d'autre de la toile (5) dans une zone d'angle (22).

8. Couchette empilable selon la revendication 7, **caractérisée par le fait que** la lèvre supérieure (20) comporte sur sa face inférieure des moyens de retenue de ladite toile (5) coopérant avec des moyens de retenue disposés sur la face supérieure de la-

dite lèvre inférieure (21).

9. Couchette empilable selon la revendication 8, **caractérisée par le fait que** la lèvre supérieure (20) est inclinée vers la lèvre inférieure (21) de manière à former avec cette dernière lesdits moyens de retenue de ladite toile (5) lorsque les première et deuxième parties (10, 11) sont assemblées. 5
10. Couchette empilable selon l'une quelconque des revendications 4 à 9, **caractérisée par le fait que** ladite partie supérieure (10) comporte une jupe (23) s'étendant de part et d'autre de ladite ouverture latérale (12) dudit logement (7) de manière à constituer un moyen de guidage lors de l'assemblage des deux parties (10, 11), et un moyen de protection lorsque les deux parties sont assemblées. 10
11. Couchette empilable selon l'une quelconque des revendications 3 à 10, **caractérisée par le fait que** lesdites parties supérieure et inférieure (10, 11) dudit élément d'angle (2) sont fixées l'une à l'autre par des moyens de liaison par vissage (27). 15
12. Couchette empilable selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** chaque pied comporte à son extrémité libre un trou de fixation (29) d'une roulette (30). 20
13. Élément d'angle pour couchette empilable, comportant sur sa face inférieure un pied (6), et sur sa face supérieure un évidement vertical (7) aligné sur ledit pied et constituant un logement de réception d'un pied similaire (6) d'un autre élément d'angle (2) du même genre, et deux trous horizontaux de réception et de fixation d'éléments allongés longitudinaux et transversaux (3, 4) pour former un cadre, ledit élément d'angle présentant une partie supérieure (10) et une partie inférieure (11) reliées l'une à l'autre, **caractérisé par le fait que** ledit logement (7) est formé dans ladite partie supérieure (10) et qu'il comporte une ouverture latérale (12) sous forme d'une fente verticale débouchant vers l'extérieur et s'étendant sur sensiblement toute la hauteur dudit logement (7) en s'ouvrant vers le haut. 25
14. Élément d'angle pour couchette empilable selon la revendication 13, **caractérisé par le fait que** la largeur de ladite ouverture latérale (12) est telle qu'un pied (6) d'un autre élément d'angle (2) soit maintenu latéralement immobilisé dans ledit logement (7) sans possibilité de déplacement vers l'extérieur. 30
15. Élément d'angle pour couchette empilable selon la revendication 13 ou 14, **caractérisé par le fait que** ladite partie supérieure (10) et ladite partie inférieure (11) sont en une seule pièce. 35
16. Élément d'angle pour couchette empilable selon la revendication 13 ou 14, **caractérisé par le fait que** ladite partie supérieure (10) et ladite partie inférieure (11) sont en deux pièces séparées reliées l'une à l'autre lors de l'assemblage de la couchette. 40
17. Élément d'angle pour couchette empilable selon la revendication 13 ou 14, **caractérisé par le fait que** ledit logement de réception (7) est effectué dans un organe mâle (13) de ladite partie supérieure (10) coopérant par complémentarité de forme avec un organe femelle (14) de ladite partie inférieure (11) comportant une ouverture latérale (15) correspondant à l'ouverture latérale (12) dudit logement (7). 45
18. Élément d'angle pour couchette empilable selon l'une quelconque des revendications 13 à 17, **caractérisé par le fait que** ladite partie supérieure (10) et ladite partie inférieure (11) comportent une lèvre supérieure (20) respectivement une lèvre inférieure (21) aptes à être disposées de part et d'autre d'une toile (5). 50
19. Élément d'angle pour couchette empilable selon la revendication 18, **caractérisé par le fait que** la lèvre supérieure (20) comporte sur sa face inférieure des moyens de retenue de ladite toile (5) coopérant avec des moyens de retenue disposés sur la face supérieure de ladite lèvre inférieure (21). 55
20. Élément d'angle pour couchette empilable selon la revendication 19, **caractérisé par le fait que** la lèvre supérieure (20) est inclinée vers la lèvre inférieure (21) de manière à former avec cette dernière lesdits moyens de retenue de ladite toile (5) lorsque les première et deuxième parties (10, 11) sont assemblées.
21. Élément d'angle pour couchette empilable selon l'une quelconque des revendications 13 à 20, **caractérisé par le fait que** ladite partie supérieure (10) comporte une jupe (23) s'étendant de part et d'autre de ladite ouverture latérale (12) dudit logement (7) de manière à constituer un moyen de guidage lors de l'assemblage des deux parties, et un moyen de protection lorsque les deux parties (10, 11) sont assemblées.
22. Élément d'angle pour couchette empilable selon l'une quelconque des revendications 13 à 21, **caractérisé par le fait que** le pied (6) comporte à son extrémité libre un trou de fixation (29) d'une roulette (30).

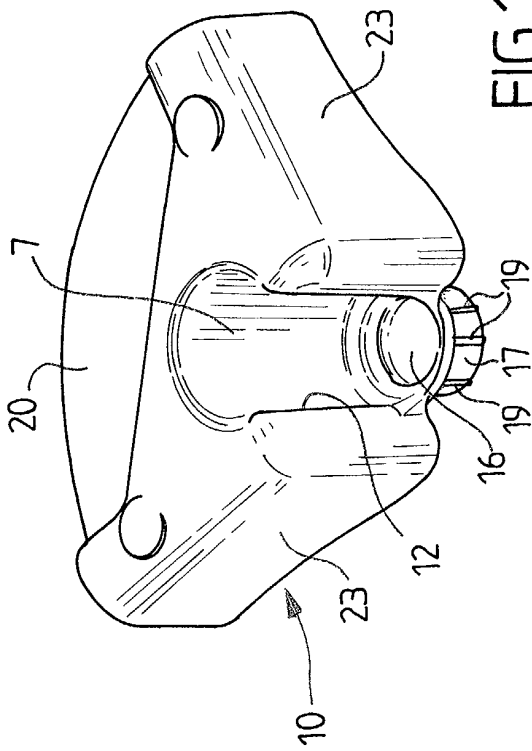


FIG. 1

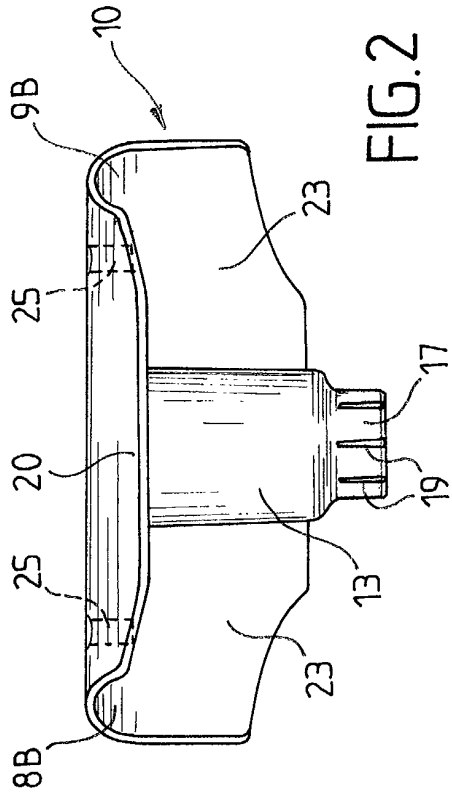


FIG. 2

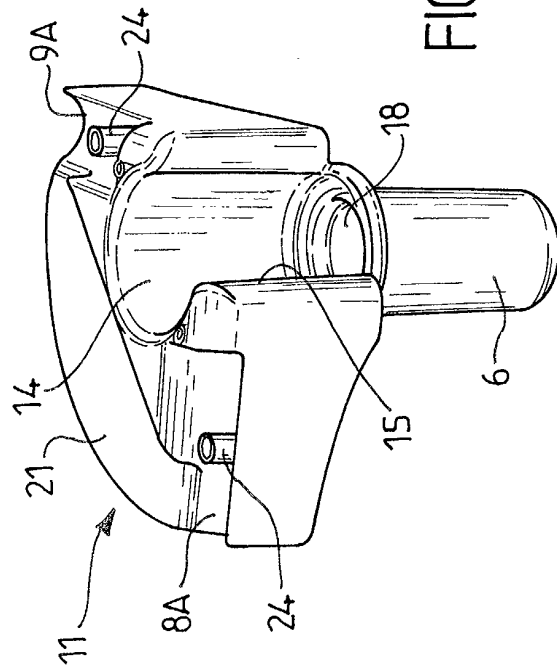


FIG. 3

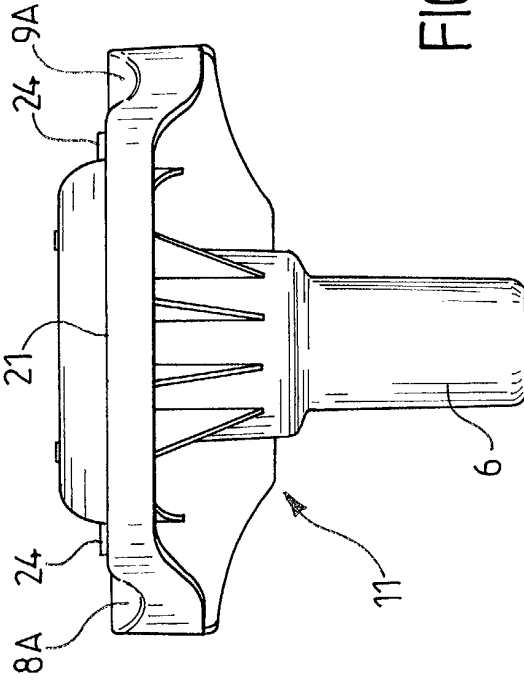


FIG. 4

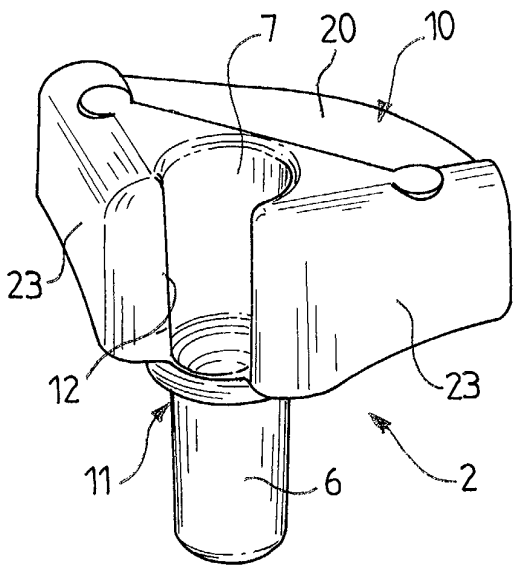


FIG. 5

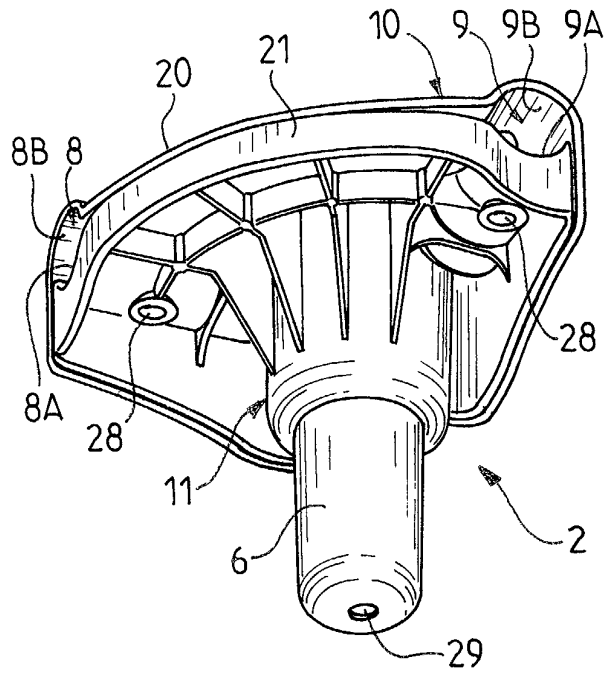


FIG. 6

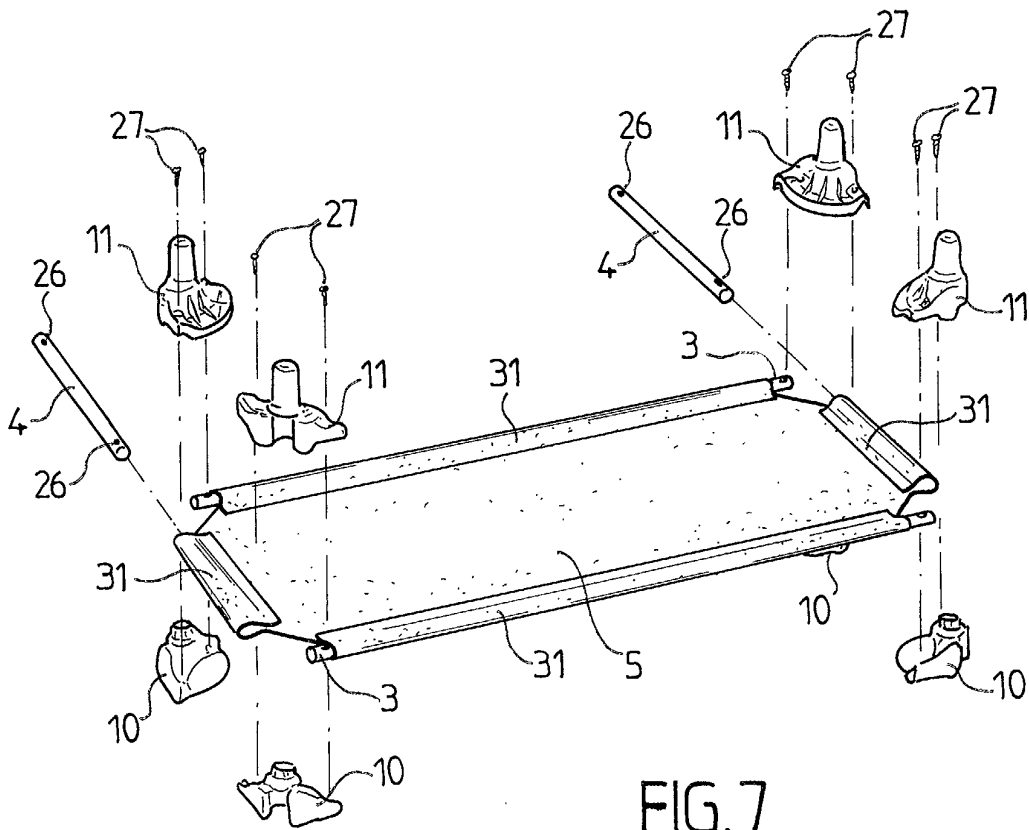


FIG. 7

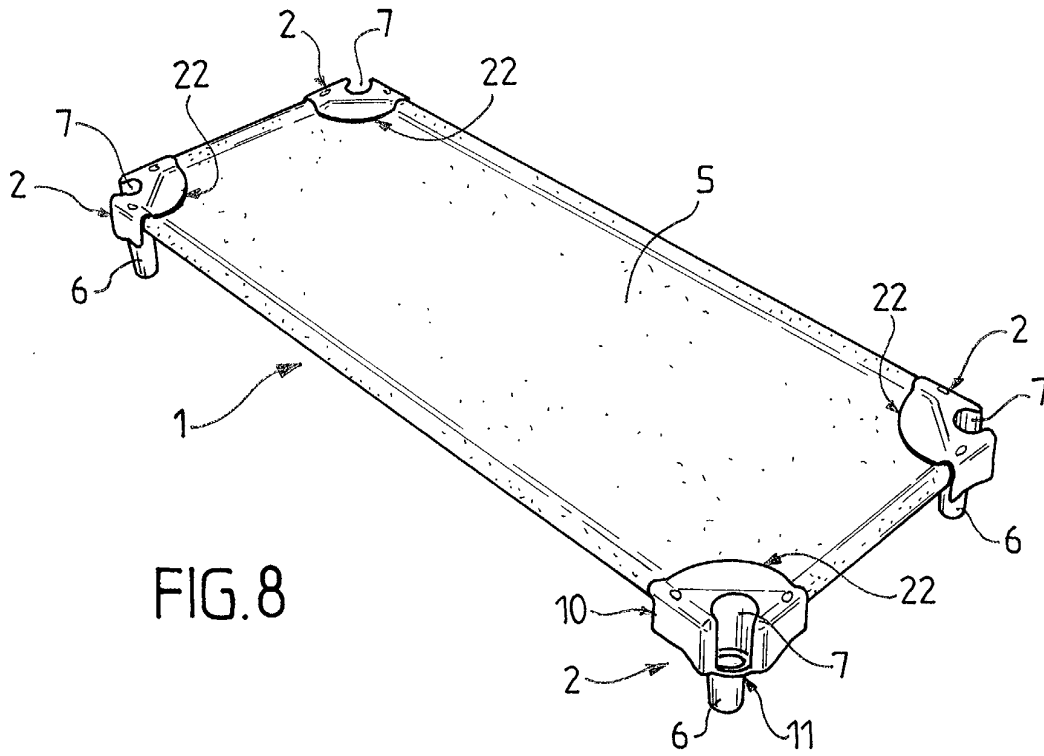


FIG. 8

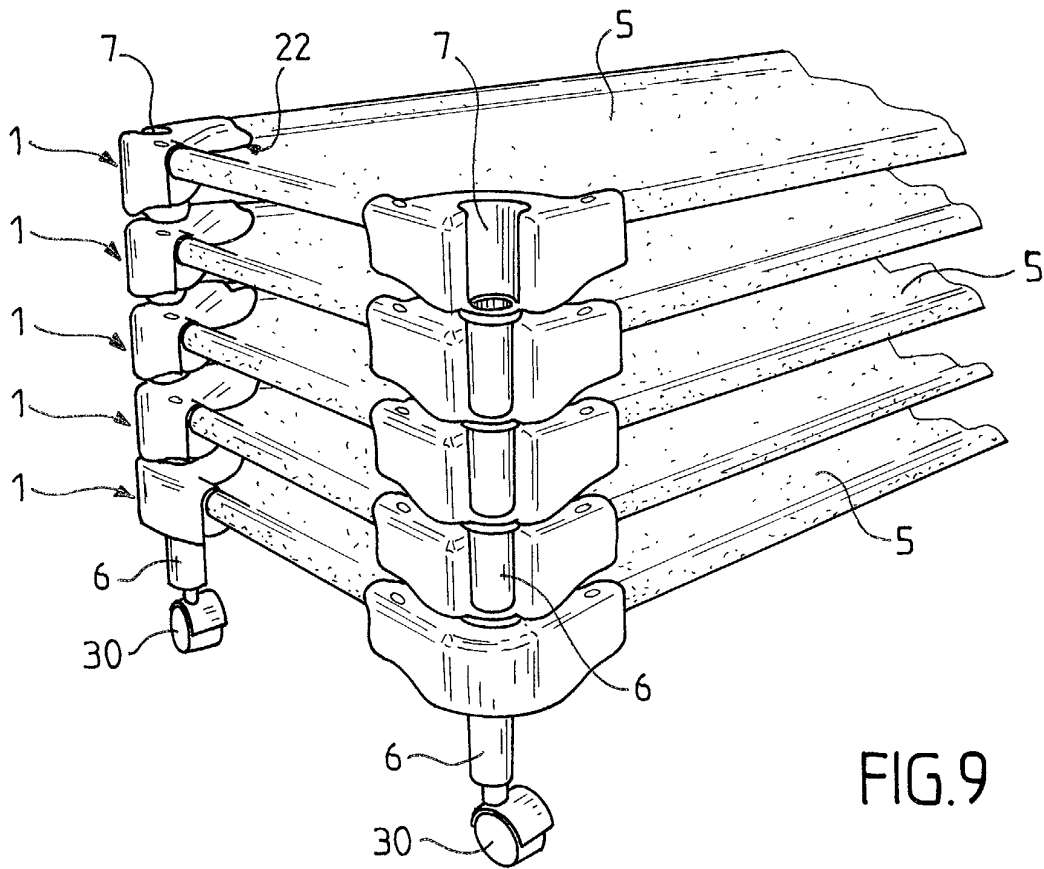


FIG. 9



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 2757

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
P, X	EP 1 219 209 A (INTERDIDAK) 3 juillet 2002 (2002-07-03) * abrégé; figures *	1, 13	A47C19/20 A47D7/00
A	US 4 958 390 A (MENDENHALL) 25 septembre 1990 (1990-09-25) * figure 2 *	1, 13	
A	US 2 924 830 A (DE LONG) 16 février 1960 (1960-02-16) * figure 1 *	1, 13	
A	US 2 863 568 A (L.F. SKUBIC) 9 décembre 1958 (1958-12-09) * figure 1 *	1, 13	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47C A47D B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		28 janvier 2003	Joosting, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2757

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1219209	A	03-07-2002	EP 1219209 A1	03-07-2002
US 4958390	A	25-09-1990	AUCUN	
US 2924830	A	16-02-1960	AUCUN	
US 2863568	A	09-12-1958	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82